

Rapport d'évaluation d'une demande de catégorie B, sous-catégorie 5.0

Numéro de la demande : 2013-6831

Demande : Nouvelle LMR pour une MAQT déjà évaluée **Produit :** Fongicide au cyprodinil de qualité technique

Numéro d'homologation : 25508 Matière active (m.a.) : Cyprodinil Numéro de document de l'ARLA : 2418500

Objet de la demande

La présente demande vise à établir de nouvelles limites maximales de résidus (LMR) pour le cyprodinil dans et sur plusieurs cultures et à modifier certaines des LMR fixées pour le cyprodinil au Canada.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation des propriétés chimiques, environnementale ou de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Évaluation des risques pour la santé

Des données sur les résidus tirées d'essais en champ ont été évaluées dans le cadre de la présente demande pour appuyer l'importation des États-Unis de légumes-pétioles (sous-groupe de cultures [SGC] 4B), des artichauts, des goyaves et des grenades traités avec du cyprodinil.

Des données concernant les résidus sur le chou, le brocoli, le raisin et les pistaches ayant déjà fait l'objet d'un examen ont été réévaluées dans le cadre de la présente demande visant à appuyer l'importation en provenance des États-Unis des légumes-bulbes et légumes-tiges du genre *Brassica* (SGC 5A), des petits fruits de plantes grimpantes, sauf le kiwi (SGC 13-07F) et des pistaches. Les données d'une étude sur la transformation du raisin traité ont aussi été réévaluées afin de déterminer le potentiel de concentration des résidus de cyprodinil dans les denrées transformées.

Des données sur les résidus tirées d'essais en champ menés dans et sur les pêches et les cerises, de même que des données concernant les résidus sur les pêches, les cerises et les prunes ayant déjà fait l'objet d'un examen, ont été (ré)évaluées dans le cadre de la présente demande visant à appuyer l'extension de la LMR actuellement établie à 2,0 ppm dans et sur les fruits à noyau (groupe de cultures [GC] 12) à la liste modifiée des fruits à noyau (GC 12-09). Les données provenant d'une étude sur la transformation de prunes traitées ont également été réévaluées afin de déterminer le potentiel de concentration des résidus de cyprodinil dans les denrées



transformées.

Limite maximale de résidus

La recommandation concernant les limites maximales de résidus (LMR) du cyprodinil repose sur les données des essais en champ présentées et les indications fournies par le calculateur de limites maximales de résidus de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Le tableau 1 indique les LMR proposées pour les résidus de cyprodinil dans et sur les cultures et les produits transformés. Les résidus dans les produits transformés qui ne sont pas indiqués au tableau 1 sont assujettis aux LMR proposées pour les produits alimentaires bruts (PAB).

TABLEAU 1. Résumé des données d'essais en champ et des données de transformation utilisées pour fixer les limites maximales de résidus (LMR)										
Denrée	Méthode d'application Dose maximale d'application (kg m.a./ha)	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Résidus (I MMEET	•	Facteur de transformation expérimental	LMR en vigueur	LMR proposée			
Céleri	Application foliaire généralisée; 1,50	0	3,8	18	S. O.	Aucune	30 (SGC 4B)			
Artichauts	Pulvérisation foliaire dirigée; 1,85	3	0,93	1,3	S. O.	Aucune	4,0			
Goyaves	Pulvérisation foliaire dirigée; 1,60	0	0,36	0,52	S. O.	Aucune	1,5			
Grenades	Double trempage après la récolte; 111 g m.a./100 L	0	2,6	3,4	S. O.	Aucune	10			
Chou avec feuilles extérieures de la pomme	Application foliaire généralisée; 1,47	6 à 8	< 0,02	0,32	S. O.	1,0	1,0 ¹ (SGC 5A)			
Brocoli		6 à 7	< 0,02	0,43	S. O.	Aucune				
Raisins	Application foliaire généralisée; 2,24	7	< 0,02	1,9	0,29 fois (jus) 1,5 fois (raisins secs)	2,0 (SGC 13- 07F) 3,0 (raisins secs)	3,0 ² (SGC 13- 07F)			

TABLEAU	U 1. Résumé des do	nnées d'ess	ais en chan	ip et des d	onnées de transfo	rmation uti	ilisées				
pour fixer les limites maximales de résidus (LMR)											
Denrée	Méthode d'application Dose maximale d'application	Délai d'attente avant la récolte	Résidus (J MMEET	opm) MPEET	Facteur de transformation expérimental	LMR en vigueur	LMR proposée				
	(kg m.a./ha)	(jours)									
Pistaches	Application foliaire généralisée; 1,47	7	< 0,02	0,04	S. O.	0,05	0,13				
Pêche	Pulvérisation foliaire; 2,9	0 à 1	0,63	0,97	2 fois (prunes à pruneaux séchées)	2,0 (GC 12)					
			0,26	1,3			$2,0^4$				
Cerise			0,51	1,5			(GC 11-				
			0,53	1,7			09)				
Prunes			0,08	0,65							

¹ La LMR actuelle de 1,0 ppm dans et sur le chou sera élargie au SGC 5A en vertu de la présente présentation.

Conclusion

Au terme de l'examen de toutes les données disponibles, on recommande des LMR pour l'importation des légumes-pétioles (SGC 4B), des artichauts, des goyaves, des grenades, des tiges et feuilles pommées de *Brassica* (SGC 5A), des petits fruits de plantes grimpantes, sauf le kiwi (SGC 13-07F), des pistaches et des fruits à noyau (GC 12-09) pour tenir compte des résidus de cyprodinil. Les résidus de cyprodinil dans ces cultures aux LMR proposées ne présenteront de risque inacceptable pour aucun segment de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

References

PMRA

Number Reference 2369032 2011, Cyprodinil/Fludioxonil WG (A9219B) - Magnitude of the Residues in or on Celery, Representative Commodity, Crop Group 4B, DACO: 7.4.1,7.4.2 2369033 2013, Cyprodinil + Fludioxonil: Magnitude of the Residue on Guava, DACO: 7.4.1,7.4.2 2369034 2012, Difenoconazole + Cyprodinil: Magnitude of the Residues on artichoke, DACO: 7.4.1,7.4.2 2369035 2013, Cyprodinil + Fludioxonil: Magnitude of the Residues on Pomegranate (Post-

harvest), DACO: 7.4.1,7.4.2

² La LMR proposée remplacera la LMR actuelle de 2,0 ppm dans et sur le SGC 13-07F.

³ La LMR proposée remplacera la LMR actuelle de 0,05 ppm dans et sur les pistaches.

⁴ La LMR actuelle de 2,0 ppm dans et sur le GC 12 sera élargie au GC 12-09 révisé en vertu de la présente présentation.

PMRA Document

Number Reference

2369044 1998, CGA-219417 - Magnitude of the Residue in or on Crop Group 12: Stone

Fruit., DACO: 7.4.1

ISSN: 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l=information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l=emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l=autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.